



Envoyé en préfecture le 10/03/2021

Reçu en préfecture le 10/03/2021

Affiché le 10/03/2021

ID : 063-200071199-20210225-2021\_23\_24\_CA-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **19 février 2021**

Date d'affichage : **19 février 2021**

**SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir Luc CHAPUT  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Patrice DARPOUX a donné pouvoir à Claude DENIER  
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL  
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER

**Absents représentés :**

**Absents :**

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

**Secrétaire de séance :** Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Delibération n°2021-23 : **BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES CHAMP MOUTIER 2020 -  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION**

**Rapporteur :** Luc CHAPUT

Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire, avant de débattre sur le compte administratif 2020, procède à l'élection du président de séance.

Luc CHAPUT est nommé président de séance.

Claude RAYNAUD, président de la communauté de communes, se retire afin que le conseil communautaire procède au vote du compte de gestion et du compte administratif 2020 se résumant ainsi :

### Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2020	9 261,45 €	9 146,13 €	-115,32 €
Excédent 2019 reporté		37 438,56 €	37 438,56 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>9 261,45 €</b>	<b>46 584,69 €</b>	<b>37 323,24 €</b>

### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2020	9 110,13 €	10 169,38 €	1 059,25 €
Déficit 2019 reporté	5 084,69 €		-5 084,69 €
Reste à réaliser 2020			
<b>Résultat de clôture</b>	<b>14 194,82 €</b>	<b>10 169,38 €</b>	<b>- 4 025,44 €</b>

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- d'arrêter le compte administratif du budget annexe ZA Champ Moutier 2020 comme indiqué ci-dessus,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 10/03/2021  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

